

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.09.19	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absent : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article

L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

ADHÉSION IONOS

Madame le Maire explique aux membres présents la nécessité d'adhérer à Ionos pour la création d'un site internet. Le Maire laisse la parole à Mme Magnien Karine qui expose les conditions d'adhésion et d'utilisation de ce nouveau dispositif ainsi que les offres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

-d'adhérer à Ionos

-d'autoriser le Maire à commander le pack hébergement et de souscrire à l'offre Pack Plus

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 28/09/2020
Le Maire, Lucie POLLET

